



Comité des résidents

Le comité des résidents est formé de jeunes vivant dans les unités du centre de réadaptation Val-du-Lac. Il a pour objectifs de **défendre** et de **renseigner** les résidents sur leurs droits et obligations, de **promouvoir** l'amélioration de la qualité de vie en hébergement et d'**accompagner** les jeunes dans leur processus de plainte. Grâce au comité des résidents, les jeunes se sentent écoutés et soutenus et ils peuvent participer aux décisions qui les concernent.



COMITÉ DES RÉSIDENTS
du Centre jeunesse de l'Estrie



Comité des usagers du Centre jeunesse de l'Estrie

340, rue Dufferin, local 101
Sherbrooke (Québec) J1H 4M7

Téléphone : 819 564-9568
Télécopieur : 819 564-7149

usagerscuc.cje@gmail.com



Comité
des usagers

du Centre jeunesse de l'Estrie

Aider
un usager,
c'est penser
grand!



Mission du comité

Le comité des usagers existe pour tous les jeunes et les parents qui reçoivent des services du Centre jeunesse de l'Estrie. Notre comité est indépendant du Centre jeunesse et a pour but **d'informer**, **d'accompagner**, **d'assister** et de **défendre** les usagers en ce qui concerne leurs droits et obligations.

Rôles du comité

- Informer les usagers sur leurs droits et responsabilités;
- Défendre leurs droits individuels et collectifs;
- Évaluer et connaître le degré de satisfaction à l'égard des services reçus;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité de vie des usagers;
- Sensibiliser le personnel, les membres de la direction et les membres du conseil d'administration du Centre jeunesse de l'Estrie aux impacts de leurs décisions sur les services reçus par les usagers;
- Donner des avis sur la qualité des services;
- Représenter les usagers au sein des comités du Centre jeunesse de l'Estrie dont le conseil d'administration;

- Animer, promouvoir et organiser toutes formes d'activités ou de projets destinés à informer, à rassembler et à aider les usagers;
- Orienter et accompagner les usagers vers les bons services et les soutenir dans leurs besoins, notamment lorsqu'ils désirent clarifier une insatisfaction ou porter plainte par le biais du service d'accompagnement.

Service d'accompagnement

Le service d'accompagnement est **gratuit** et peut vous aider dans la gestion de vos relations avec le Centre jeunesse de l'Estrie dans les cas suivants :

- Comprendre le fonctionnement du Centre jeunesse de l'Estrie;
- Avoir plus d'information sur vos droits et vos obligations concernant les services;
- Trouver des pistes de solution à la suite d'une insatisfaction envers les services reçus;
- Être guidé dans vos démarches incluant celle de porter plainte;
- Bénéficier d'un service d'écoute et de soutien moral;
- Avoir une présence lors des rencontres avec votre intervenant ou au tribunal.

Vous avez besoin d'aide? Communiquez avec notre accompagnateur dès maintenant : **819 564-9568**.

Conditions pour devenir membre

Vous pouvez devenir membre du comité exécutif si vous respectez les conditions suivantes :

- Être un jeune de plus de 14 ans ou être parent d'un enfant recevant des services du Centre jeunesse de l'Estrie ou ayant reçu des services au cours des deux dernières années;
- Être apte intellectuellement à prendre des décisions;
- Être motivé à participer aux rencontres mensuelles du comité des usagers et autres activités;
- Adhérer aux objectifs du comité des usagers;
- Démontrer une ouverture d'esprit, être capable d'exprimer ses opinions et de travailler en équipe.



Vous désirez vous impliquer ou obtenir de l'information?

Appelez-nous! **819 564-9568**